SAINT-HERNIN

Finistère

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

Rapport de présentation

Arrêté le : 01 février 2008
Approuvé le : 28 novembre 2008
Rendu exécutoire le : 12 février 2009

GÉOLITT : Adresse postale - 7 rue le Reun - 29480 LE RELECQ KERHUON - geolitt@wanadoo.fr
Société Cécile FEREC. S.A.R.L. unipersonnelle - capital 60 000 euros – R.C.S. Brest : B 382 133 809 - NAF 7112 – Siret N° 382 133 809 00030 N° TVA intracommunautaire : FR52382133980

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

1- LE CONTEXTE 6
2. SITUATION ADMINISTRATIVE 9
3. SITUATION GEOGRAPHIQUE 9
4. HIER ET AUJOURD'HUI 9

1. DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE 11

1. 1. LA POPULATION 12
1.1.1. UNE STABILISATION DE LA POPULATION 12
1.1.2. UN RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION 15
1. 2. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES 17
1.2.1. UNE POPULATION ACTIVE EN PROGRESSION 17
1.2.2. DES ACTIFS TRAVAILLANT DE PLUS EN PLUS HORS COMMUNE 17
1.2.3. UN SECTEUR PROFESSIONNEL DIVERSIFIE 18
1. 3. L'HABITAT 21
1.3.1. LA REDUCTION DE LA TAILLE DES MENAGES 21
1.3.2. UNE COMMUNE RESIDENTIELLE 21
1.3.3. LE MARCHE IMMOBILIER 23
1. 4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES 24
1.4.1. LES EQUIPEMENTS ET LEURS UTILISATEURS 24
1.4.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 25
1.4.3. LES RESEAUX DIVERS 25

2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 28

2. 1. LE MILIEU PHYSIQUE 29
2.1.1. LE CLIMAT 29
2.1.2. LE RELIEF, LA GEOLOGIE ET LA NATURE DES SOLS 29
2.1.3. L'HYDROLOGIE 31
2. 2. LES MILIEUX NATURELS 32
2.2.1. LES RECENSEMENTS DE ZONES ECOLOGIQUES 33
2.2.2. LES AUTRES ESPACES NATURELS D'INTERET ECOLOGIQUE 43
2. 3. LES ELEMENTS DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI 46
2. 4. LES PAYSAGES 51
2. 5. LES NUISANCES ET LES RISQUES 54
2.5.1. LES RISQUES NATURELS ET MINIERS 54
2.5.2. LES RISQUES INDUSTRIELS 54
2.5.3. LA SECURITE ROUTIERE 54

3. LE PROJET D'AMENAGEMENT 55

3. 1. LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 56
DIAGNOSTIC 58
DIAGNOSTIC 59
3. 2. LA JUSTIFICATION DES ZONES, DU REGLEMENT ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT 61
3.2.1. LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES 61
3.2.2. LES ZONES AGRICOLES (ZONES A) 65
3.2.3. LES SECTEURS URBANISES ET A URBANISER 67
3. 3. LES AUTRES DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME 91
3.3.1. LES EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET AUX OUVRAGES PUBLICS, AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET AUX ESPACES VERTS 91
3.3.2. LES ESPACES BOISES CLASSES (EBC) 91
3.3.3. LES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE 92

4. POLITIQUES SUPRA ET INTERCOMMUNALES 93

4.1. LA COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME 94
4.1.1. LE PAYS DU CENTRE OUEST BRETAGNE 94
4.1.2. LE PLH 94
4.2. LA PRISE EN COMPTE DES POLITIQUES INTERCOMMUNALES 95
4.2.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU POHER 95

5. JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT : INCIDENCES, PRESERVATION, MISE EN VALEUR 96

5.1. LA GESTION ECONOME DE L'ESPACE 97
5.2. L'HABITAT ET LA MIXITE SOCIALE 97
5.4. LE PAYSAGE 98
5.5. LE PATRIMOINE NATUREL ET BATI 99
5.5.1. LES ZONES D'INTERET ECOLOGIQUES 99
5.5.2. LES SITES ARCHEOLOGIQUES 99
5.5.3. LES MONUMENTS HISTORIQUES 100
5.6. L'EAU 100
5.6.1. LES SAGES 100
5.6.2. L'ASSAINISSEMENT 101
5.7. LES ESPACES AGRICOLES 103
5.8. LES GRANDES INFRASTRUCTURES 104
5.8.1. LES NUISANCES SONORES 104
5.8.2. LES ENTREES DE VILLE 104
5.8.3. LES RECULS ET ACCES 105
5.8.4. LES AUTRES INFRASTRUCTURES 106
5.8.5. LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS 106
5.9. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES 107
5.9.1. LES RISQUES NATURELS 107

5.9.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES 107
5.9.3. LA SECURITE ROUTIERE 107
5.10. LES DECHETS 107
5.11. LES ENERGIES RENOUVELABLES 108
5.12. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 108
5.12.1. INCIDENCES PAR RAPPORT AUX ZONES CLASSEES CONSTRUCTIBLES 109
5.12.2. INCIDENCES PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000 109

6. LES CHANGEMENTS APPORTES PAR RAPPORT AU POS 112

6.1. SUPERFICIE DES ZONES POS / PLU 113
6.2. LES CHANGEMENTS APPORTES PAR RAPPORT AU POS 114

S A I N T - H E R N I N

CARTE DE LOCALISATION

Révision du Plan Local d'Urbanisme

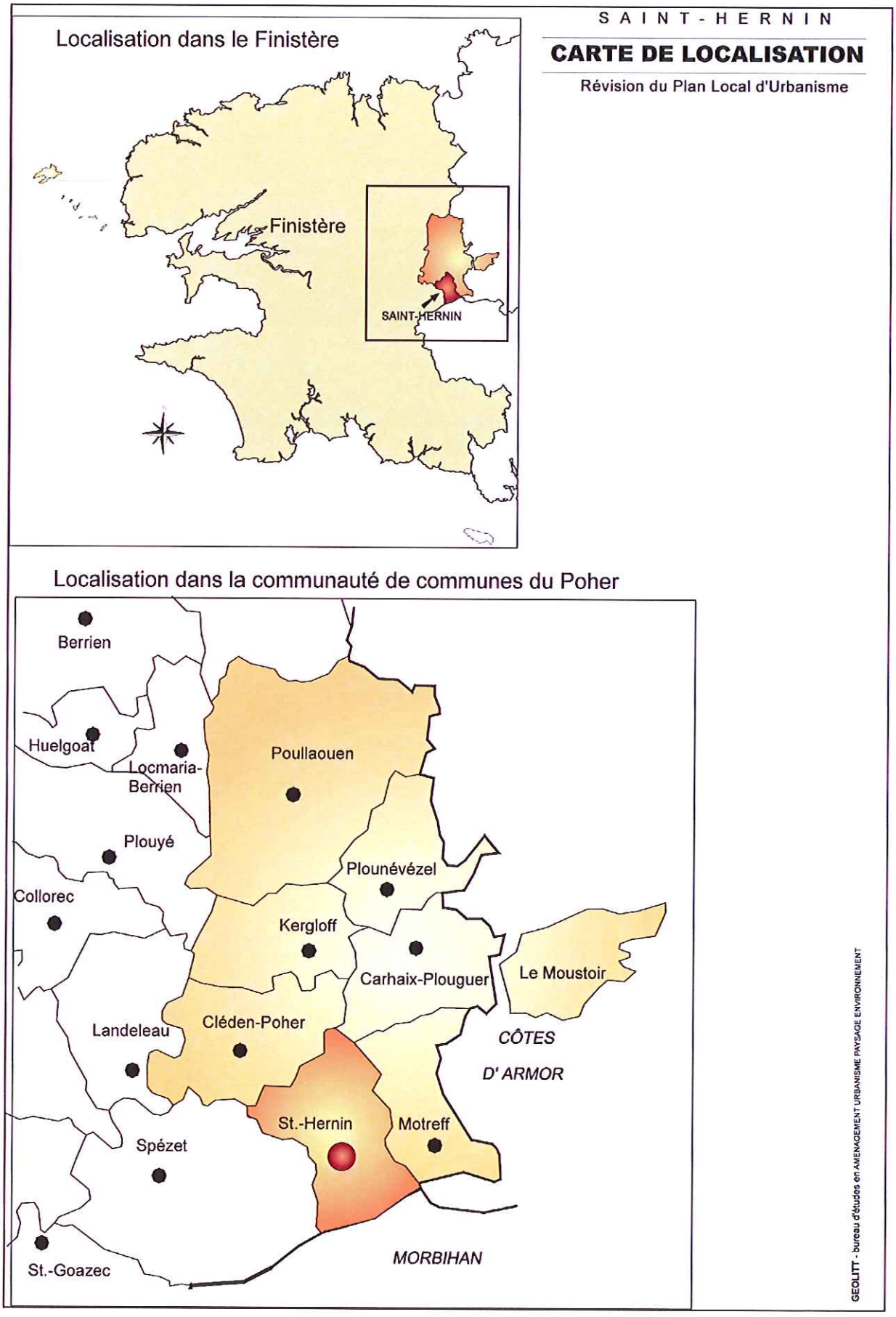

GEOLITT - bureau d'études en AMENAGEMENT URBANISME PAYSAGE ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

1- LE CONTEXTE

Le conseil municipal de Saint Hernin a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols le 20 mai 2005 (POS approuvé par le conseil municipal le 5 octobre 1987) afin de réaliser un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Une réserve foncière inexistante a privé, durant de nombreuses années, la commune d'une urbanisation intéressante et de ce fait n'a permis qu'un développement quasi insignifiant.
Les enjeux pour le territoire communal sont donc de :

- permettre la construction de zones pavillonnaires et l'édification de logements locatifs au bourg ; Ces différentes opérations d'urbanisation, l'aménagement du bourg de Loch ar Big à Goas ar Gonan, la construction d'une salle multifonction devraient donner un nouvel essor à la commune et enfin voir sa population s'étoffer, préservant ainsi l'école et les services de proximité.
- permettre le développement de certains hameaux : Port de Carhaix, Coat-Quévéran, Moulin Donan, la Gare de Motreff, Callac. Dans ces derniers il faudra tenir compte des différentes problématiques concernant les réseaux (eau, EDF, Télécom) et bien entendu préserver l'environnement et l'outil agricole.
- favoriser la protection du patrimoine et de nos sentiers de randonnées,
- préserver l'outil agricole tout en respectant les boisements et l'environnement (zones humides).

Article L-121-1 du code de l'urbanisme :

"Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3- L'utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature".

S A I N T - H E R N I N

EXTRAIT DE LA PHOTO AERIENNE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

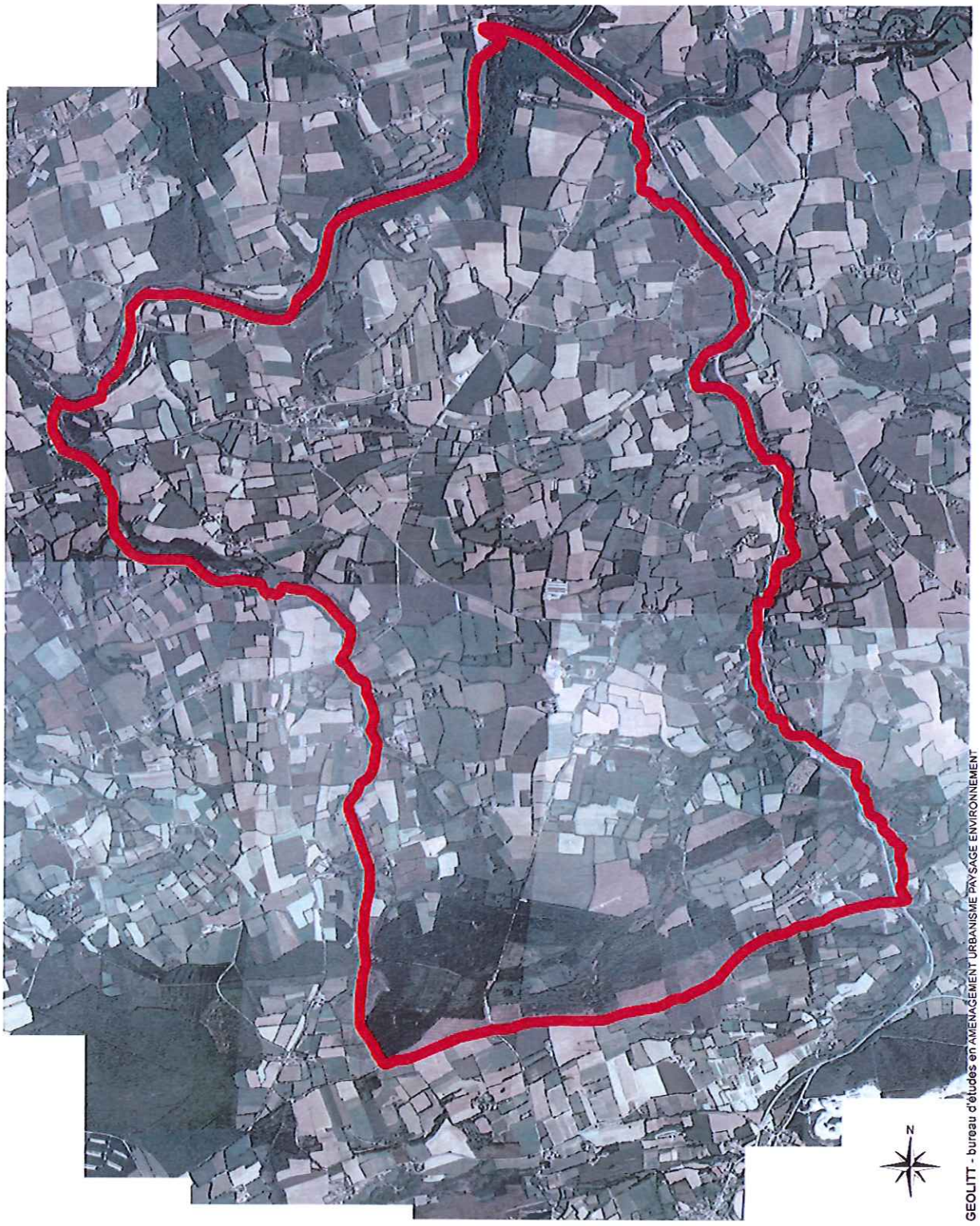

S A I N T - H E R N I N

EXTRAIT DE LA CARTE IGN

Révision du Plan Local d'Urbanisme

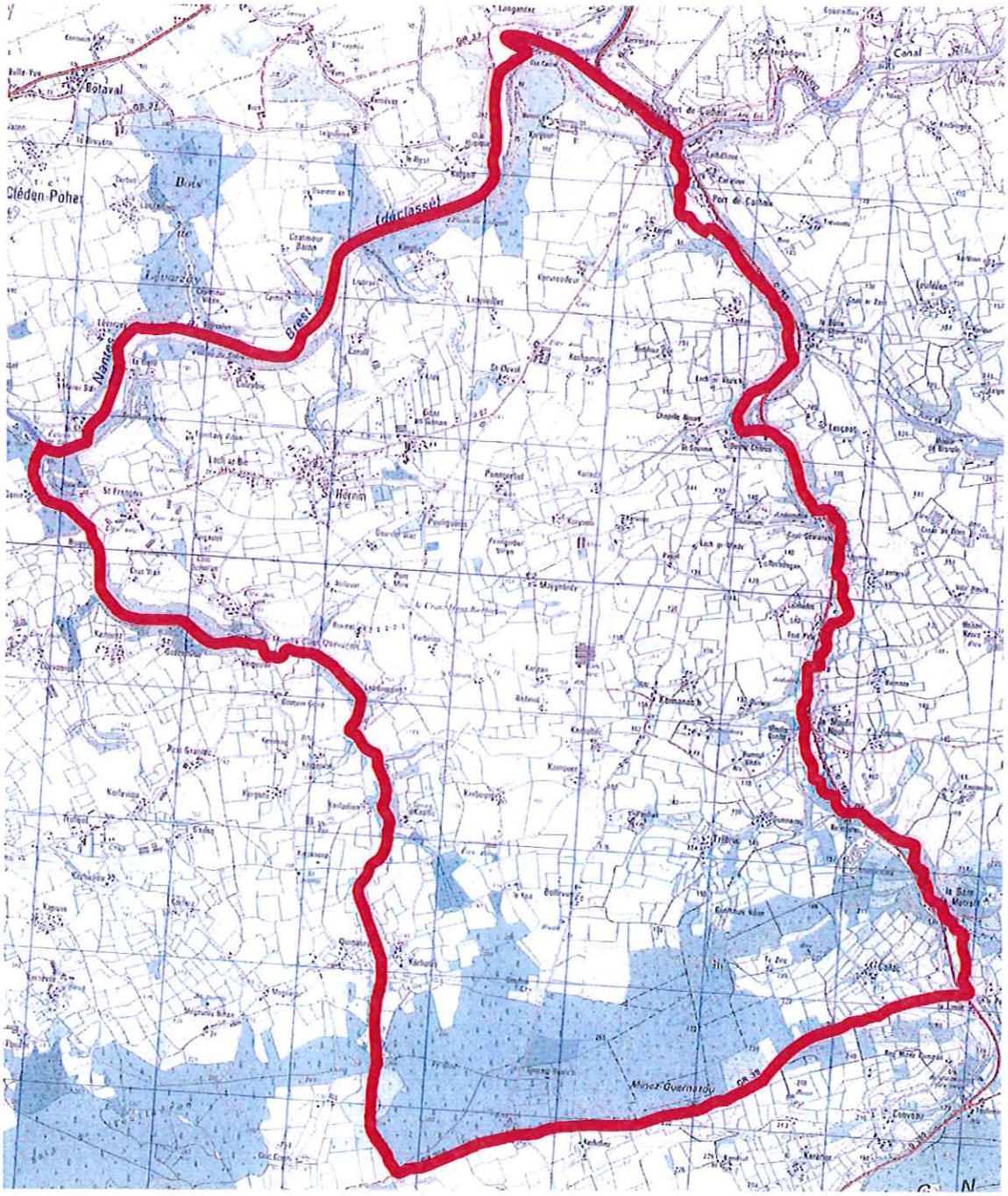

GEOLITT - bureau d'études en AMENAGEMENT URBANISME PAYSAGE ENVIRONNEMENT

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune de Saint Hernin fait partie :

- de l'arrondissement de Châteaulin,
- du Pays du Centre Ouest Bretagne,
- de la Communauté de Communes du Poher qui comprend huit communes situées sur deux départements :

Carhaix-Plouguer, Cléden-Poher, Kergloff, Le Moustoir, Motreff, Plounévézel, Poullaouën, Saint-Hernin.
Elle a une superficie de 24 207 hectares.

3. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Saint-Hernin est situé sur le versant nord de la chaîne des Montagnes Noires à la limite des départements du Morbihan et des Côtes d'Armor. Sa limite nord est constituée par le Canal de Nantes à Brest qui utilise à cet endroit le lit de l'Hyère. Sa limite Est est constituée par l'ancienne ligne de chemin de fer Carhaix – Rosporden, qui longe elle-même le ruisseau du Goarenveg. Sa limite sud est constituée par la crête nord des Montagnes Noires qui culmine à 308 m au lieu-dit « Ti Coz » (maison ancienne en breton). Les communes limitrophes de Saint-Hernin sont Gourin au sud, Motreff a l'Est, Carhaix-Plouguer et Cléden-Poher au nord et Spézet à l'ouest. Les hauteurs de la commune sont boisées de sapins.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Hernin

D'une superficie de 2900 hectares, elle se situe à 10 km de Carhaix Plouguer.

4. HIER ET AUJOURD'HUI

Hier

Saint-Hernin est un démembrement de la paroisse de Spézet. Le territoire de Saint-Hernin est une portion de la baronnie de Kergorlay ou Guergorlay et renferme le fief patronymique de Coatqueveran qui en était juveignerie.

Le château de Kergoat (1383), reconstruit peu avant 1403, était une des place-fortes les plus puissantes de la paroisse de Saint-Hernin. Le capitaine La Tremblaye l'assiège en vain en 1590. Kergoat passe par alliance à la maison du Quélennec, puis aux familles de Lesmais, de Perrien, Le Moyne de Trévigny, de Saint-Simon de Courcy, de Kergus et de Roquefeuil.

La paroisse de Saint-Hernin dépendait autrefois de l'évêché de Cornouaille. Saint-Hernin devient commune durant la Révolution.

Saint Hernin est connue pour des faits liés à la Révolte des Bonnets Rouges. Le 11 juillet 1675 et les jours qui suivent, les insurgés de vingt paroisses de Scaër au Huelgoat, assiègent et pillent le château du Kergoët en Saint Hernin, une somptueuse demeure pourvue de murailles et de défenses, propriété du marquis Le Moyne de Trévigny, puis le brûlent. L'intendant et plusieurs serviteurs sont assassinés. La

marquise parvient à s'échapper et se réfugie au couvent des Carmes de Carhaix. Le propriétaire est réputé être lié à ceux qui avaient amené en Bretagne les impôts du timbre et du tabac. Par ailleurs, les révoltés craignent l'imposition de la gabelle. Enfin le seigneur du lieu a la réputation d'être dur avec ses vassaux. Il se racontait alentour que le château avait été entièrement reconstruit par corvées. Une transaction est passée entre les paroisses et Le Moyne de Trévigny pour réparation des dommages sur son château. Celle-ci est approuvée par les États de Bretagne en octobre 1679. Le montant réclamé par le marquis, initialement de 64 800 livres, s'élève à 49 800 livres suite à la restitution d'une partie du mobilier dérobé. Plonévez-du-Faou dont les paroissiens se sont particulièrement fait remarquer avec leurs tambours et leurs enseignes est la plus lourdement taxée.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Hernin

Origine du nom
Saint-Hernin vient d'un saint, moine breton.
Saint Hernin serait venu de Grande-Bretagne pour établir son ermitage à Locarn. La tradition locale prétend qu'il déserta ce lieu pour venir à Saint-Hernin, soutenu par le seigneur de Kergoat.
On rencontre les appellations suivantes : Sanctus Eherninus (vers 1330), Sanctus Herninus ou Sanctus Huerninus (en 1368) et Sainct Hernyn (en 1535).

Etymologie bretonne
C'est un dérivé de "houarn" (fer), terme fréquent dans les anthroponymes bretons anciens (cf Houarneau). La terminaison -in (qui évolue souvent en -en) se rencontre également régulièrement dans les anthroponymes, par exemple Konvelin, Riwalin... Le nom Hernin se retrouve dans celui de Pluherlin (< plouev+ Hernin). La forme bretonne moderne est, soit une forme courte sans finale, soit, plus sûrement, le résultat de l'important accent tonique, qui comme souvent en Cornouailles raccourcit les noms (cf Locronan > Lokorn...), d'où Hernin>Hern'n>Hern

Aujourd'hui
Dans le passé les ardoisières ont joué un grand rôle, fixant une population d'ouvriers qui vivait en marge du monde paysan. Une ardoisière peut encore être visitée, ceci avec l'accord de son propriétaire.

Aujourd'hui la population est diverse. Plusieurs entreprises agricoles et artisanales se sont développées, suivant ainsi l'évolution de la société.
Les exploitations agricoles demeurent mais sont moins nombreuses et plus étendues. Elles vivent de polyculture et parallèlement exploitent soit un élevage avicole, porcin ou laitier.
Des jeunes familles s'installent régulièrement sur la commune qui dispose de plusieurs lotissements, ou à la campagne où ils restaurent des anciennes fermes, préservant ainsi le patrimoine bâti.
http://www.saint-hernin.com/

1. DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. 1. LA POPULATION

1.1.1. UNE STABILISATION DE LA POPULATION

Evolution de la population de 1975 à 2004

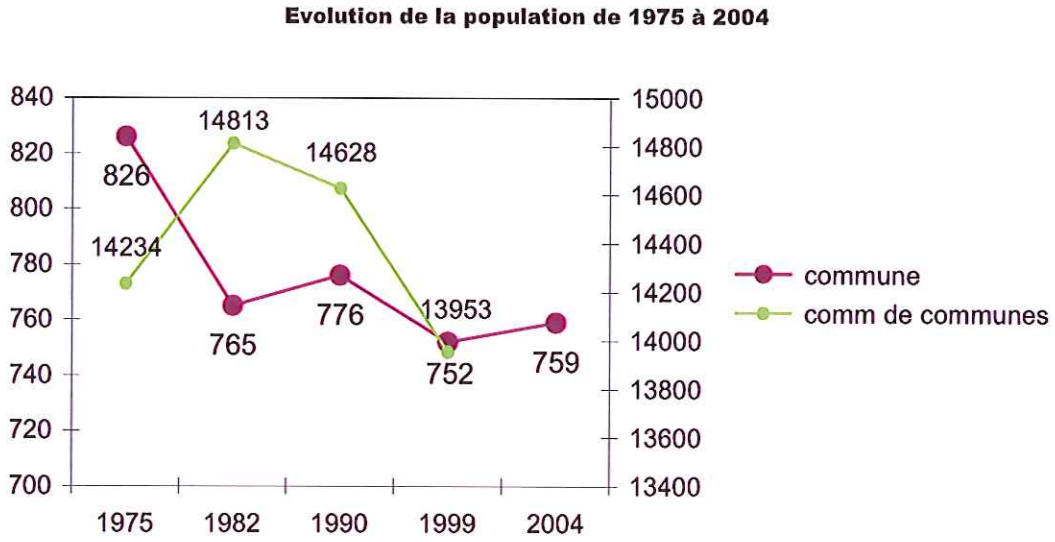

Source : INSEE

- Chute importante de population entre 1975 et 1982
- Taux de croissance qui repart légèrement depuis 1999
- Facteur de croissance démographique : axe Gourin-Châteauneuf- Carhaix
- Diminution depuis 1982 pour la Communauté de Communes

La communauté de communes du Poher connaît, elle aussi, une diminution démographique depuis 1982, mais de façon moindre. La plus forte baisse a lieu entre 1990 et 1999 avec un taux d'évolution global de -4,61%. Au sein de la structure communautaire, les tendances sont cependant contrastées. La majorité des communes, dont la ville de Carhaix, voit leur population baisser significativement. En revanche, cette baisse est en partie compensée par l'accroissement démographique de communes comme Plounévezel, le Moustoir ou Kergloff.

Evolution de la population dans l'intercommunalité

	1975	1982	1990	1999	Taux d'évolution annuel entre 1975 et 1999
Saint Hernin	826	765	776	752	
Communauté de communes du Poher	14234	14813	14828	13953	**-0,08**
Pays Centre-Ouest-Bretagne	123641	117367	109237	103527	**-0,74**

Source : INSEE

Evolution du solde naturel et migratoire entre 1975 et 1999

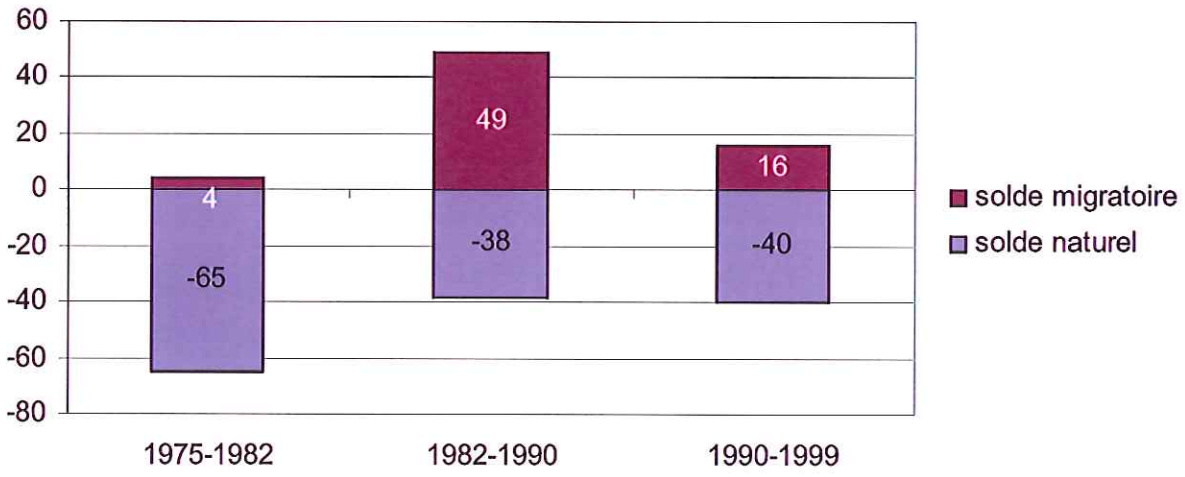

Source : INSEE

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès
Le solde migratoire est la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs

Taux de variation annuel moyen entre le solde migratoire et le solde naturel

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux d'évolution annuel	-0,50%	-1,18%	-0,55%

Source : INSEE

Le déficit du solde naturel se réduit continuellement sur la période étudiée, ce qui démontre que les nouveaux arrivants sont pour une large part des jeunes couples avec enfants.
Le solde migratoire baisse depuis la période 1982-1990 car il a y eu une diminution des arrivées de population parallèlement à une augmentation des départs. Ceci s'explique notamment par une diminution de l'offre à la construction depuis une dizaine d'années.

Évolution globale de la population

Ensemble urbain	1990-1999
Saint Hernin	- 3,19%
Pays du Centre Ouest Bretagne	- 5,22%

Evolution globale de la population appartenant au Pays du Centre-Ouest-Bretagne

CdC de la région de Pleyben	- 3,40%
CdC des Monts d'Arrée	- 6,42%
CdC du canton de Callac	- 7,72%
CdC du Kreiz Breizh	- 6,57%
CdC du Pays de Châteauneuf	- 3,45%
CdC du Pays de Corlay	- 7,31%
CdC du Pays de Guerlédan	+ 0,86%
CdC du Poher	- 4,61%
CdC du Roi Morvan	- 6,53%
CdC du Yeun Elez	+ 1,16%

Source : INSEE

Taux d'évolution global de la population des EPCI du Pays du Centre Ouest Bretagne entre 1990 et 1999

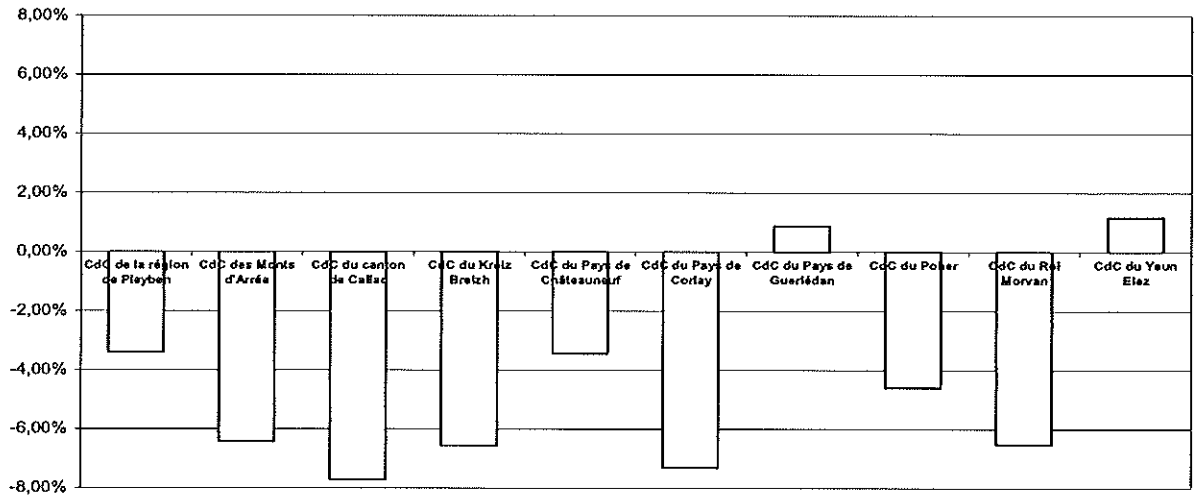

L'évolution démographique des EPCI membres du Centre Ouest Bretagne est globalement négative pour la période 1990-1999, avec des valeurs accentuées pour la communauté de communes du Pays de Corlay et la communauté de communes du canton de Callac. Si l'on considère l'ensemble des EPCI, le déclin démographique de la communauté de communes du Poher est relativement moins prononcé (-4,61%). Seules 2 communautés de communes ont un taux d'évolution positif : communauté de communes Yeun Elez et communauté de communes du Pays de Guerlédan.

Cette diminution qui affecte la majeure partie des EPCI est due à un fort déficit naturel qui dure depuis trente ans. Sur les 109 communes membres du Pays de Centre-Ouest-Bretagne, seules une dizaine de communes connaissent un très faible excédent naturel. Plus des 2/3 des communes ont un taux de variation annuel en dessous de -1%. En revanche, le solde migratoire est redevenu légèrement excédentaire depuis la décennie 1990-1999 (+0,12% par an). Depuis les années 1990, le territoire devient à nouveau attractif et accueille une population majoritairement retraitée, mais aussi constituée d'actifs (1 arrivant sur 2).

1.1.2. UN RAJEUNISSEMENT DE LA POPULATION

Structure par âge de 1982 à 1999

Structure par âge de 1982 à 1999

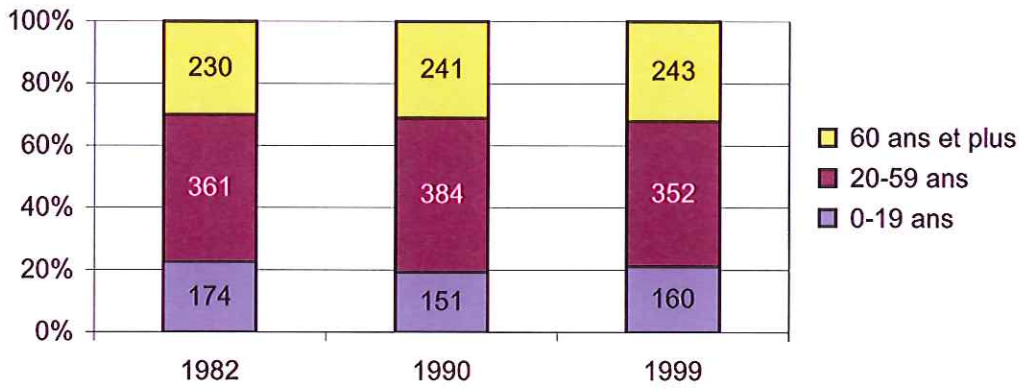

Source : INSEE

- Nombre de personnes de plus de 60 ans en augmentation lente mais constante, part : 32%
- Part et nombre de 20-59 ans qui diminue depuis 1990, 47% en 99
- Nombre de jeunes faible mais qui a tendance à augmenter depuis 1990, 21% en 99
- En 1999: 2 jeunes de moins de 20 ans pour 3 de plus de 60 ans

Répartition des hommes selon l'âge

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2004 RP99 - Exploitation principale

Répartition des femmes selon l'âge

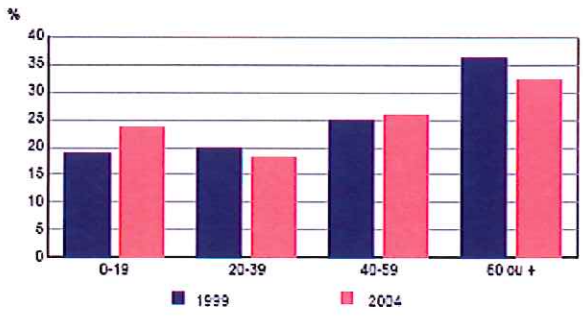

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2004 RP99 - Exploitation principale

- Part des personnes de plus de 60 ans en diminution depuis 1999
- Part des 20-39 ans qui diminue sensiblement, et les 40-59 ans augmente en revanche
- Part de jeunes en augmentation depuis 1990, près de 25%en 2004 conte 21% en 99

Si l'on compare avec la communauté de communes du Poher, la part des jeunes de -20 ans sur Saint Hernin est identique aux données intercommunales (21,3% contre 21,50% en 1999) et la part des + de 60 ans est légèrement supérieure. La part des 20 à 59 ans est assez proche des valeurs relevées pour la communauté de communes.

Indice de jeunesse de 1975 à 1999

	1975	1982	1990	1999
Saint Hernin	0,86	0,75	0,63	0,66
CdC du Poher	-	1,19	0,89	0,72
Finistère	1,5	1,4	1,1	0,9

Source : INSEE

L'étude des indices de jeunesse confirme le fait que la population de Saint Hernin est plutôt âgée, mais la tendance au vieillissement se stabilise depuis 1990.
Comparativement aux données de la communauté de communes et aux données départementales, la commune a un indice de jeunesse plus faible.

A RETENIR

- Après une perte de population importante entre 1975 et 1982, la population se stabilise aux alentours de 760 habitants.
- La nouvelle population est notamment constituée de jeunes qui ont à leur tour contribué à accroître l'excédent du solde naturel.

1. 2. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

1.2.1. UNE POPULATION ACTIVE EN PROGRESSION

Actifs et inactifs de 1975 à 2004

Taux d'activité de 1975 à 2004

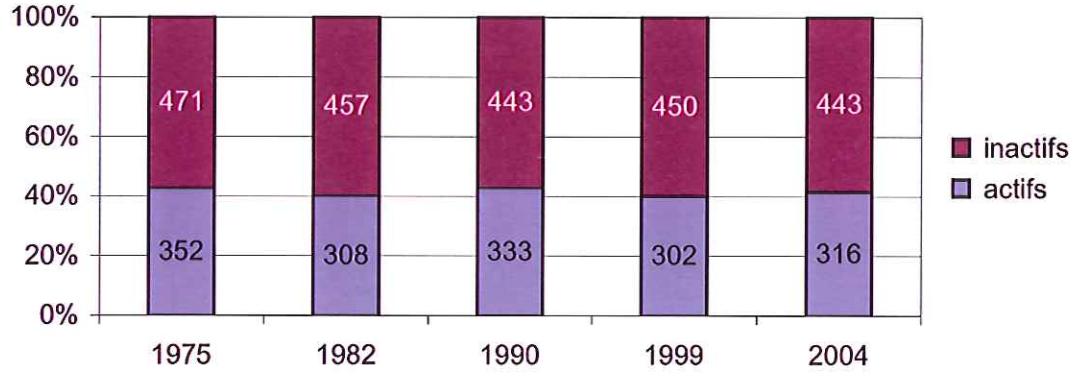

Source : INSEE

- Augmentation du nombre d'actifs depuis 1999, mais toujours inférieur au nombre d'actifs en 1990.
- Part des actifs en augmentation : 42,7% en 1975, 40,1% en 1999 et 41,6% en 2004

1.2.2. DES ACTIFS TRAVAILLANT DE PLUS EN PLUS HORS COMMUNE

Lieu de travail des habitants de 1975 à 1999

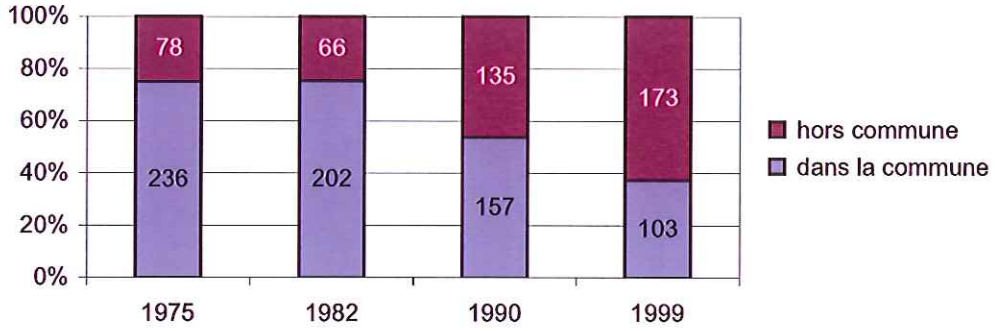

Source : INSEE

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse :
- de plus en plus de jeunes font des études qui les mènent à des emplois plus spécialisés ne pouvant s'exercer en commune rurale,
- l'attractivité du pôle d'emploi de Carhaix, Châteauneuf du Faou et Gourin.

Part de la population active ayant un emploi sur sa commune de résidence :

Saint Hernin	37,30%
Communauté de communes du Poher	55,85%
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	49,44%

1.2.3. UN SECTEUR PROFESSIONNEL DIVERSIFIE

UNE AGRICULTURE TRÈS PRÉSENTE

La commune a mené un diagnostic agricole, avec l'aide de l'ADASEA en 2006.
La synthèse de cette étude montre :

- La commune compte 22 exploitations en activité en 2006.
- La superficie agricole utilisée (SAU) représente 1704 ha, environ 58% de la superficie communale.
- Production essentiellement tournée vers l'élevage essentiellement avicole et porcin et les cultures conventionnelles (céréales).
- Baisse du nombre d'exploitants : de 37 à 27 (-27%) entre 1996 et 2006 ; cette érosion de la population agricole ralentit (baisse de 46% entre 1990 et 1996), grâce à 11 nouvelles installations.
- Augmentation de la superficie agricole utilisée moyenne : 52 ha/exploitations (28 ha en 1990).

Le devenir des exploitations agricoles laisse présager à l'horizon 2011 :
- 18 exploitations,
- 23 chefs d'exploitation,
- 63,2 ha / exploitations.

Cf carte du devenir des exploitations page suivante.

DES ENTREPRISES DIVERSIFIEES

14 entreprises, dont 3 grandes entreprises qui représentent 80 emplois :
- 1 couvoir à Saint François
- 1 entreprise de travaux agricoles
- 2 horticulteurs
- 1 pépiniériste
- 2 entreprises de maçonnerie
- 1 entreprise de menuiserie
- 1 casse-auto
- 1 transporteur routier
- 1 entreprise charpente-hangar-menuiserie

- 1 entreprise de travaux publics
- 1 entreprise de plomberie-chauffage-électricité

Présence d'une zone d'activités communautaire : la ZA de Parc Dinasquet (communauté de communes du Poher) et comprenant une entreprise industrielle et agroalimentaire : la Youn, 1 entreprise de travaux agricoles, 1 hangar de couvreur

QUELQUES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE

- 1 épicerie - dépôt de pain,
- 1 bar-tabac-brasserie-journaux,
- 1 bar, 1 restaurant à pont Kervran,
- 1 coiffeuse à domicile,
- des commerçants ambulants : 1 boucherie, 1 pizzaïolo, 2 poissonniers.

- l'aide à domicile (ADMR)

UN TOURISME PEU DEVELOPPE

- 2 gîtes pour groupes à St François et Koadig,
- 1 aire de stationnement qui sert d'aire de service de camping-cars à Port de Carhaix,
- pas de camping ni de centre de vacances,
- les résidences secondaires représentent 17% du parc de logements.

A RETENIR

- L'activité agricole reste très importante sur la commune, mais suit les tendances régionales d'une baisse du nombre d'exploitants et d'exploitations et d'une augmentation de la taille moyenne de ces dernières.
- L'offre commerciale permet de répondre aux besoins de première nécessité des habitants, mais qui profitent de la proximité de Carhaix pour les commerces et services.
- Le tourisme est peu développé sur la commune.

DIAGNOSTIC AGRICOLE P.L.U.

SAINT HERNIN

- Répartition des exploitations selon leur devenir dans les 5 ans -

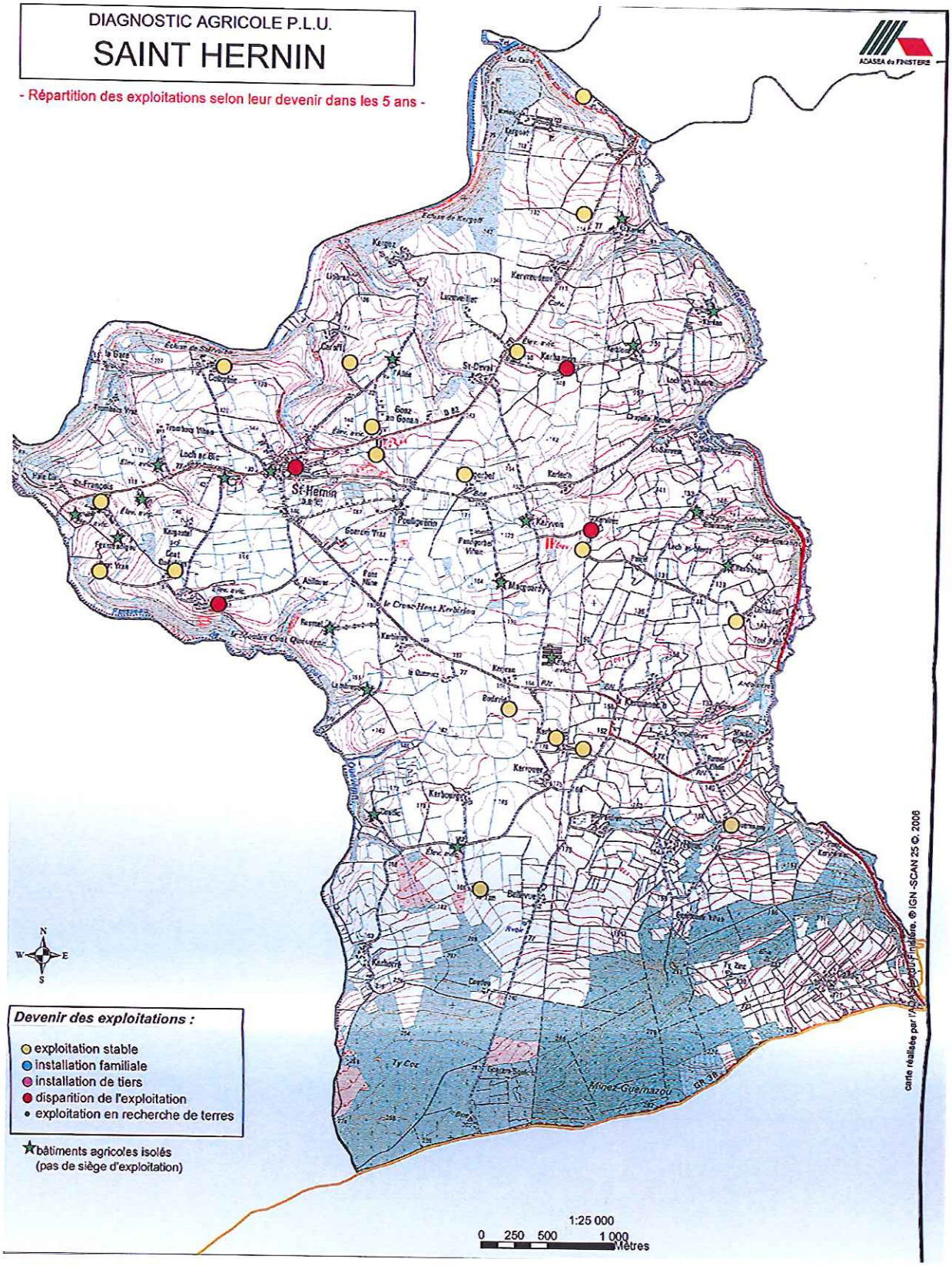

1. 3. L'HABITAT

1.3.1. LA REDUCTION DE LA TAILLE DES MENAGES

Evolution et taille moyenne des ménages de 1982 à 1999

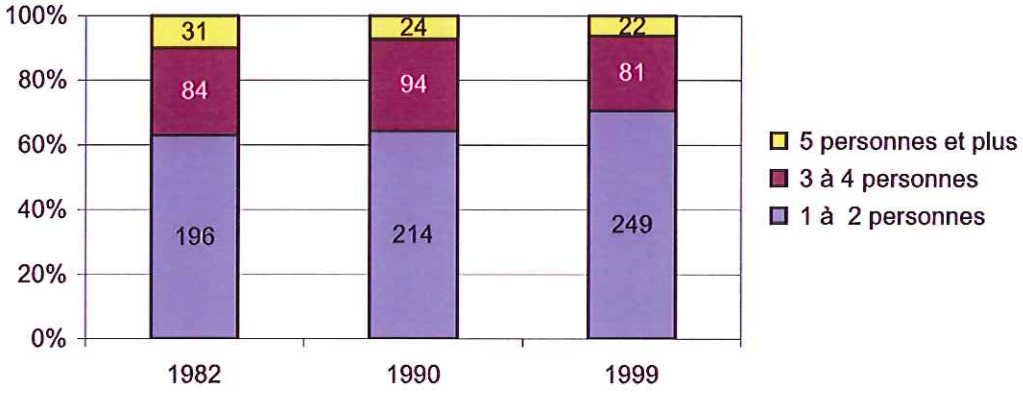

- Diminution de la taille moyenne des ménages: en 1975: 2,45 personnes ; en 1999: 2,1, en 2004 : 2,2
- 71% des foyers composés de 1 à 2 personnes
- Un nombre de familles nombreuses (5 et plus) faible : 6% des foyers en 1999

1.3.2. UNE COMMUNE RESIDENTIELLE

UN PARC DE LOGEMENT EN AUGMENTATION

Evolution du parc de logements de 1982 à 2004

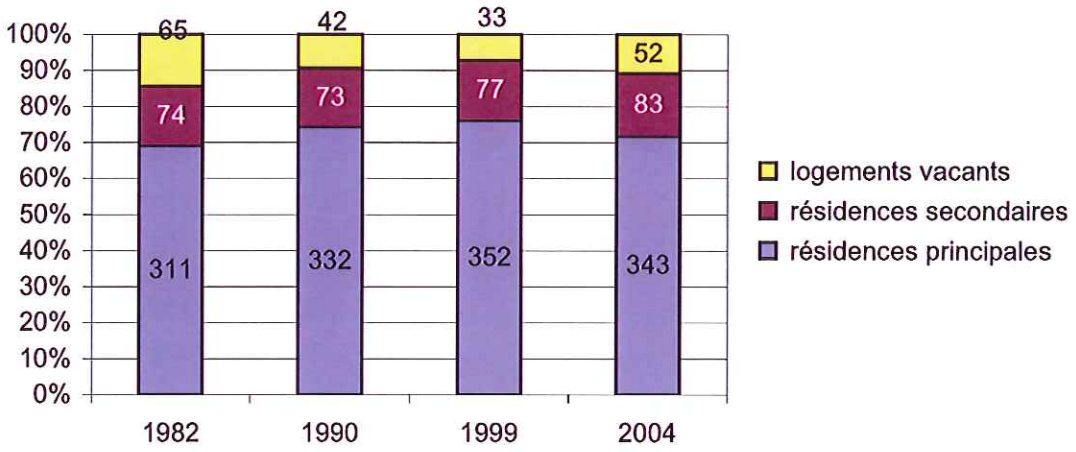

- Augmentation du nombre de logements: 462 en 1999 à 478 en 2004
- Résidences principales : 71% du parc
- 35 résidences occupées par des anglais dont les ¾ en résidence secondaire
- Pas de logements collectifs
- Un taux de logements vacants très élevé : 11%

Résidences principales par type d'immeuble en 1999

	maisons individuelles	logements collectifs	autres
Saint-Hernin	97,00%	0,30%	2,30%
Communauté de Communes	82,80%	13,80%	3,40%

Source : INSEE

Ces proportions ne reflètent pas les données de la communauté de communes, dont le taux de logements collectifs est « gonflé » par les logements collectifs de la commune de Carhaix.

DES LOGEMENTS GRANDS MAIS A REHABILITER

- de grands logements: 71% ont 4 pièces et plus
- 10,7% de logements n'ont pas de confort sanitaire (ni wc, ni douche)

LES LOGEMENTS LOCATIFS ET SOCIAUX

La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 84% des ménages. Les locations représentent environ 16% des résidences principales en 1999 (soit 56 logements), ce qui reste très inférieur au taux départemental (29,7%).

Sur la commune, on dénombre de nombreux logements sociaux : 24.
Ils sont répartis sous la forme de trois lotissements :
- le lotissement de Goas Ar Gonan, avec 10 pavillons Habitat 29 en location, construits en 1979 ;
- le lotissement de l'école : de 10 logements Habitat 29 en location, 6 construits en 1976 et 4 construits en 1979 ;
- le lotissement Park Ty Toër : 4 logements Habitat 29 en location construits en 1996.

Un nouveau lotissement communal vient d'être livré de 5 logements locatifs par Habitat 29 et de 8 lots en accession à la propriété.

1.3.3. LE MARCHE IMMOBILIER

LES CONSTRUCTIONS NEUVES EN AUGMENTATION

Les nouveaux logements sur Saint-Hernin depuis 1995

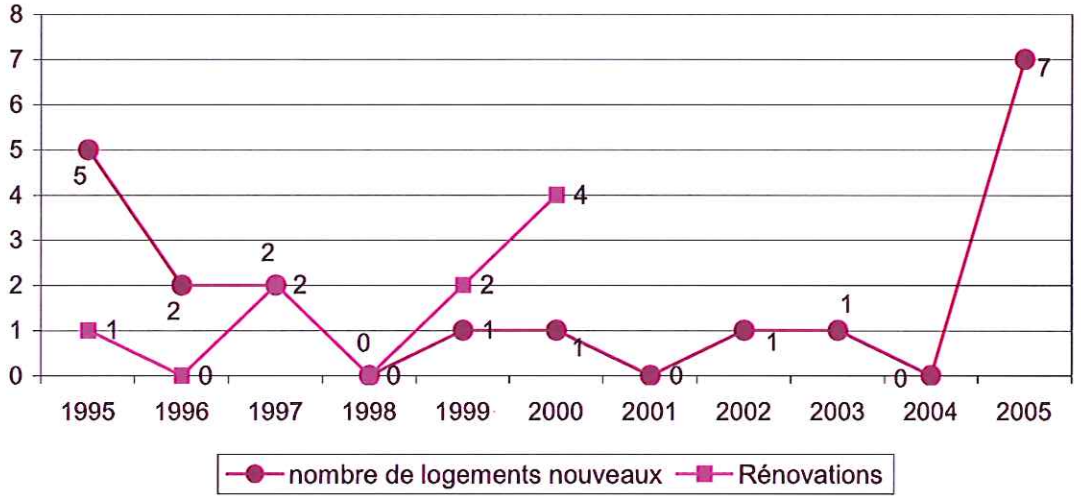

Source : mairie

- un rythme de 2 constructions neuves par an,
- une augmentation soudaine en 2005, du fait d'un lotissement communal.

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

• Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'est terminée en 2002 et a été reconduite jusqu'en 2009. Conduite par le Syndicat Intercommunal pour le Développement du Centre Finistère, cette opération thématique a permis de remettre sur le marché des logements vacants afin d'augmenter le parc locatif privé.

• La communauté de communes a la compétence du logement social d'intérêt communautaire et du logement des personnes défavorisées. Les communes peuvent faire des demandes de programmation de logement social.

• Par ailleurs, il faut noter que l'étude de PLH, Plan Local de l'Habitat à l'échelle du Syndicat Intercommunal pour le Développement du Centre Finistère, a été abandonnée. Par contre, des programmes d'actions ont été mis en place pour une durée de 5 ans (2004-2009) sur l'ensemble du Centre-Finistère qui ont pour objectifs de :

- renouveler l'offre locative sociale,
- produire une offre de logements adaptés à des populations spécifiques,
- poursuivre l'amélioration des conditions d'habitat, favoriser l'ancrage des ménages dans le territoire par le développement d'une accession sociale à la propriété.

Une opération d'amélioration de l'habitat dite « de revitalisation rurale » est également en cours dans ce secteur.

Objectifs de la commune en matière d'habitat :

- Offrir de nouvelles possibilités d'accueil,
- Assurer une diversité dans l'offre en logements : offrir des logements sociaux, mais aussi une offre en implantation de « standing » pour des ménages plus aisés (grands terrains).

A RETENIR

- La taille des ménages diminue : elle est de 2,45 personnes en 1975, de 2,2 en 2004.
- Le taux de résidences secondaires est moyen : 17%.
- Des politiques actives en matière d'habitat sont menées au niveau intercommunal.

1. 4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

1.4.1. LES EQUIPEMENTS ET LEURS UTILISATEURS

La commune de Saint Hernin est pourvue des principaux équipements nécessaires à son fonctionnement.

LES SERVICES PUBLICS

- 1 mairie,
- 1 bureau de poste.

L'ENSEIGNEMENT

1 école maternelle et primaire publique : 43 élèves en 2005.

LES EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS ET SPORTIFS

- 1 salle polyvalente,
- 1 bibliothèque municipale,
- 1 stade municipal avec vestiaires,
- 1 terrain de tennis,
- 1 terrain de motocross.

Des équipements utilisés par 14 associations : AFN, ADMR, Chasseurs, comité saint sauveur, les amis du port, les 4 saisons, Moto-club, parents d'élèves, Deskin spered ar yezh, Tro ar Bed, Ulamir Poher, USSH, VTTclub, Yeun Don.

1.4.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les routes

La commune n'est concernée que par 2 voies de transit :

- la RD 769 qui longe la commune sur sa frontière Est, dans la vallée de Goaranvec, axe Carhaix-Gourin, classée voie à grande circulation et concernée par les dispositions de la Loi Barnier (recul de 75 m des constructions) ; il s'agit d'une voie classée infrastructure sonore.

- la RD 82, qui traverse la commune au nord, et dessert le bourg (axe RD769 – Spézet).

La commune est également structurée par de nombreuses voies artérielles ainsi que par de nombreuses voies de desserte, réservées aux déplacements internes, qui desservent chaque hameau, et qui tissent un réseau routier sur l'ensemble du territoire communal. Le secteur sud de la commune, du fait de la présence d'importants boisements, est en revanche peu desservi.

Le stationnement

Le centre bourg a fait l'objet d'une étude architecturale de réaménagement des espaces publics, de la voirie et des stationnements. Les travaux sont en cours de finition début 2008.

La commune dispose de plusieurs petites aires de stationnement autour de l'église.

Le réseau 2 roues et piétons

Quatre sentiers de randonnée permettent de découvrir les paysages communaux :

- le sentier de l'Argoat, de 17 km, permettant de découvrir le nord de la commune et longeant le canal de Nantes à Brest (possibilité de l'emprunter à cheval et en VTT) ;
- le sentier de la Montagne, au sud du territoire, de 12 km, au départ du village de Callac (possibilité de l'emprunter à cheval et en VTT),
- la voie verte, qui emprunte l'ancienne voie de chemin de fer, longe le ruisseau de Goaranvec, qui délimite la commune à l'Est. Il s'agit d'un circuit développé à l'échelle départementale,
- enfin, le GR34 borde la commune au sud (chemin également emprunté par le circuit de la Montagne).

1.4.3. LES RESEAUX DIVERS

Le réseau d'adduction d'eau potable

L'eau potable est gérée par le syndicat intercommunal des eaux du Poher qui regroupe les communes de Cléden-Poher, Landéleau, Spézet et Saint-Hernin.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire, la SAUR France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service pour une durée de 27 ans et 5 mois. Le contrat expirera le 16 mai 2008. La collectivité prend en charge le renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, des forages, des poteaux incendie et du génie civil.

Le syndicat importe de l'eau au Poher Moulin Neuf, soit 192890 m³ en 2004, mais possède des ressources propres. En 2004, le volume produit est de 230758 m³. Au total, le volume mis en distribution est de 423648 m³.

Le syndicat gère 4 stations de production, le moulin neuf sur l'Aulne (prélèvement dans la rivière), Kernévez, Lostanvern et Bellevue (captages).

En 2003, pour l'ensemble du syndicat, la population desservie est de **2 703 abonnés**, dont 464 à Saint Hernin.

Les périmètres de protection du captage de Coadou ont été définis par arrêtés préfectoraux du 08/10/2004 et 22/10/2007, leur donnant le caractère de servitude.

Le réseau d'eaux usées

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 2003 par AEH pour le compte de la commune et fait le point sur :

- l'état de l'assainissement individuel existant,
- les propositions en matière de zonage et notamment l'assainissement collectif
- l'aptitude des sols à l'assainissement individuel.

Un réseau d'assainissement collectif a été mis en place au niveau du nord-est du bourg, avec un dispositif de traitement des effluents d'une capacité de 290 équivalents/habitants.
Le service d'assainissement est organisé par la commune.

Le réseau de gestion de l'eau pluviale

L'étude de zonage d'assainissement souligne la situation particulière du bourg, situé dans une cuvette, entourée de collines. L'ensemble des eaux de ruissellement de ce bassin est drainé par un réseau de fossés dont l'émissaire est constitué par le ruisseau qui prend naissance au niveau du bourg. Ce ruisseau rejoint ensuite l'Hyères canalisée.

Le bourg est équipé d'un réseau d'eaux pluviales qui canalise ses eaux de ruissellement, mis en place progressivement. Ce réseau recueille les eaux de pluie provenant des toitures et des surfaces imperméabilisées, ainsi que les eaux captées par drainage superficiel ou les trop-pleins des puits.
Dans les hameaux, les eaux de pluie de chaque propriété sont évacuées généralement vers des fossés d'évacuation ou vers un fossé busé. Les eaux de toiture peuvent également s'évacuer dans un puits d'infiltration.

Le réseau d'électricité

L'ensemble du territoire communal est desservi par le réseau électrique EDF, géré par le syndicat départemental d'électrification.

Le réseau de gaz

Le territoire de la commune n'est pas desservi par un réseau de gaz.

Le réseau téléphonique

Le réseau téléphonique de France Télécom couvre l'ensemble de la commune.

Autres réseaux de communication

Le haut débit Internet est accessible.

Déchets

La gestion et la collecte des ordures ménagères sont effectuées par la communauté de communes du Poher. Les déchets sont ensuite acheminés vers l'usine d'incinération située à Carhaix.

Saint Hernin propose différentes solutions à ses habitants pour effectuer le tri des déchets :
- des conteneurs pour recevoir les poubelles,
- des conteneurs à verre,
- des sacs jaunes disponibles en mairie dans lesquels peuvent être déposés les emballages plastiques, les magasines et les petits cartons. La communauté de communes a mis à la disposition des habitants des aires grillagées permettant de déposer ces sacs.

Les encombrants, la ferraille, les pneus, les déchets verts et autres déchets spécifiques doivent être apportés à la déchetterie de Kervoasdoué à Carhaix.

A RETENIR

- Les stationnements sont en nombre suffisant.
- Le captage du Coadou est protégé.
- L'étude de zonage d'assainissement devra faire l'objet d'une mise à jour.